



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

## **Annexe au budget 2014**

Vétroz, le 18 octobre 2013

**Evolution des dépenses et des recettes du budget 2014****1.1 Compte de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart par rapport au budget 2013
Charges de personnel	3'738'156.90	3'726'550.00	3'963'350.00	236'800.00
Biens et services	2'693'029.11	2'786'850.00	2'900'500.00	113'650.00
Intérêts passifs	310'620.25	464'200.00	540'800.00	76'600.00
Amortissements comptables	3'165'300.00	3'879'700.00	4'785'200.00	905'500.00
Amortissements financiers	129'983.60	110'000.00	120'000.00	10'000.00
Parts et contrib. sans affectation	88'467.25	84'000.00	88'000.00	4'000.00
Participation à des collect. publiques	1'784'657.70	1'855'500.00	1'844'100.00	-11'400.00
Subventions accordées	4'772'318.90	4'704'000.00	4'861'500.00	157'500.00
Attrib. aux financements spéciaux	-33'375.00	0.00	21'600.00	21'600.00
Imputations internes	141'006.20	141'100.00	157'200.00	16'100.00
<b>Total</b>	<b>16'790'164.91</b>	<b>17'751'900.00</b>	<b>19'282'250.00</b>	<b>1'530'350.00</b>

Recettes de fonctionnement				
Impôts	11'663'218.60	11'137'000.00	11'264'000.00	127'000.00
Patentes et concessions	494'785.03	480'500.00	488'500.00	8'000.00
Revenu des biens	310'103.02	297'100.00	302'900.00	5'800.00
Contributions de tiers	2'401'607.50	2'375'600.00	2'619'600.00	244'000.00
Parts à des recettes cant. sans affect.	784'791.40	913'000.00	1'070'000.00	157'000.00
Participations de collectivités	365'165.15	334'500.00	348'500.00	14'000.00
Subventions acquises	416'151.00	392'500.00	468'200.00	75'700.00
Prélèv. sur financements spéciaux	192'622.65	165'600.00	176'600.00	11'000.00
Imputations internes	141'006.20	141'100.00	157'200.00	16'100.00
<b>Total</b>	<b>16'769'450.55</b>	<b>16'236'900.00</b>	<b>16'895'500.00</b>	<b>658'600.00</b>

<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>3'144'585.64</b>	<b>2'364'700.00</b>	<b>2'398'450.00</b>	<b>33'750.00</b>
--------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------------

<b>Amortissements comptables</b>	<b>3'165'300.00</b>	<b>3'879'700.00</b>	<b>4'785'200.00</b>	<b>905'500.00</b>
----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

<b>Excédent/insuffisance de recettes</b>	<b>-20'714.36</b>	<b>-1'515'000.00</b>	<b>-2'386'750.00</b>	<b>-871'750.00</b>
--	-------------------	----------------------	----------------------	--------------------

**1.2 Compte des investissements**

Dépenses	8'052'763.80	15'377'500.00	12'889'100.00	-2'488'400.00
Recettes	1'857'178.15	3'549'100.00	3'927'500.00	378'400.00
<b>Investissements nets</b>	<b>6'195'585.65</b>	<b>11'828'400.00</b>	<b>8'961'600.00</b>	<b>-2'936'800.00</b>

**1.3 Financement**

Marge d'autofinancement	3'144'585.64	2'364'700.00	2'398'450.00	33'750.00
Investissements nets	6'195'585.65	11'828'400.00	8'961'600.00	-2'866'800.00
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>3'051'000.01</b>	<b>9'463'700.00</b>	<b>6'563'150.00</b>	<b>-2'900'550.00</b>
<b>Degré d'autofinancement</b>	<b>50.76 %</b>	<b>19.99 %</b>	<b>25.76 %</b>	<b>---</b>

## Variations majeures du compte de fonctionnement

Comme d'accoutumée et par mesure de simplification, seuls les comptes présentant simultanément un écart de plus de Fr. 5'000.-- et de plus de 10 % d'avec le budget de l'année précédente feront l'objet d'une explication.

### Coûts salariaux

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2014, le Conseil municipal a fixé à 0.2 % le renchérissement des traitements pour l'exercice 2014. Les parts d'expérience seront octroyées aux salarié(-e)s concerné(-e)s.

Les traitements ont été ventilés dans les différents centres de charges en appliquant une clé de répartition théorique pouvant bien évidemment différer de la situation réelle, plus particulièrement en ce qui concerne l'équipe des travaux publics.

## 1. Sécurité publique

- **100.431.00 Emoluments service du cadastre** : la hausse des recettes a été estimée par le teneur de cadastre sur la base des émoluments perçus en 2012 et de la tendance actuelle.
- **102.318.21 Programme d'intégration cantonal / 102.461.02 Subvention s/programmes d'intégration cantonal et cohabiter** : l'Exécutif a décidé de favoriser l'intégration et a, de ce fait, budgétisé des montants y relatifs. A noter qu'une subvention sera octroyée à ce titre à la Municipalité.
- **102.351.04 Taxes police des étrangers / 102.431.02 Permis de séjour et d'établissement** : la prévision a été réadaptée en fonction des montants comptabilisés en 2012.
- **102.431.03 Octroi du droit de cité** : la recette a été évaluée en fonction du nombre de dossiers traités.
- **129.361.00 Tribunal de district** : une hausse conséquente est prévue pour les communes du district, suite au fait que le préciput n'est plus assumé par la Ville de Sion.
- **140.352.04 Participation commune Vétroz CSP Lizerne** : la dépense est basée sur les comptes 2012 et concerne les frais avancés par la Commune d'Ardon.
- **160.480.01 Prélèvement sur le fonds abris PCi** : il s'agit du montant relatif à la construction de l'abri PCi au centre du village et que le Canton a autorisé à prélever dans le fonds existant.

## 2. Enseignement et formation

- **200.361.10 Contribution communale élèves école enfantine** : pour mémoire, cette rubrique a été introduite avec la RPT II et concerne la prise en charge par les communes des traitements versés au personnel enseignant.
- **200.461.00 Subvention Pavillon scolaire** : la RPT II ne prévoit plus le versement du différentiel ajouté auparavant à la subvention cantonale.
- **210.310.00 Matériel et fournitures scolaires** : une adaptation a été souhaitée par la Direction d'école.
- **210.311.10 Maintenance informatique** : il s'agit des frais de maintenance liés au nouveau serveur informatique.
- **210.314.00 Maintenance des bâtiments scolaires** : la dépense a été majorée, suite à l'intégration des nouvelles classes du Centre scolaire des Plantys.

- **210.361.11 Contribution communale élèves école primaire** : pour mémoire, cette rubrique a été introduite avec la RPT II et concerne la prise en charge par les communes des traitements versés au personnel enseignant.
- **213.361.05 Rail-checks étudiants secondaire 2ème degré / 213.461.10 Participation cantonale frais de transport étudiants**: les dépenses et recettes ont été réadaptées sur la base des montants enregistrés en 2012.
- **220.361.13 Contribution communale élèves en institution / 220.433.01 Participation des parents aux frais d'écolage** : la prévision est basée d'une part sur le montant facturé par l'Etat du Valais, à savoir Fr. 3'400.-- par élève et, d'autre part, sur les créances émises par les diverses institutions, lesquelles sont refacturées en partie aux parents des enfants concernés.
- **290.351.00 Direction des écoles** : la dépense a été réadaptée, suite à l'annualisation du traitement du nouveau directeur des écoles vétrozaines, lequel a débuté son activité en août 2012.

### 3. Culture - loisirs - culte

- **300.301.00 Bibliothécaires** : le traitement des collaboratrices a été revu à la hausse, suite à la prise en compte d'une augmentation des heures travaillées ainsi qu'au changement de classe des deux aides bibliothécaires.

### 4. Santé

- **440.352.00 Centre médico-social subrégional** : le montant pris en considération a été revu à la baisse en tenant compte de la répartition de la perte à raison de 70 % - 30 % entre le Canton et les quatre Communes partenaires.
- **460.365.04 Subvention soins dentaires** : la dépense annuelle peut varier fortement en fonction de la nature des traitements dispensés et du nombre de patients.
- **470.318.06 Contrôle des denrées alimentaires** : cette dépense n'est plus assumée par la Municipalité depuis l'introduction de la RPT II.

### 5. Prévoyance sociale

- **530.361.00 Prestations complémentaires AVS / AI** : l'estimation est communiquée par le Canton dans le cadre du financement des régimes sociaux.
- **540.301.00 Indemnités stagiaire et PF animation socioculturelle / 540.313.03 Frais de fonctionnement animation socioculturelle / 540.460.01 Subvention fédérale s/animation socioculturelle** : ces nouvelles dépenses concernent l'engagement d'une stagiaire chargée de l'animation socioculturelle.
- **540.361.03 Curatelle éducative / 540.436.11 Participation des parents à la curatelle éducative** : à compter de 2013, les créances liées à la curatelle éducative sont adressées à l'APEA et refacturées partiellement aux personnes concernées. Seul le solde demeure par conséquent en dépense et à la charge de la Municipalité.
- **542.318.08 Transport des enfants de l'Escale** : le nombre d'enfants à transporter étant en augmentation, un bus de plus grande capacité est en service depuis la rentrée scolaire 2013-2014.
- **542.434.02 UAPE - Participation des parents** : la prévision se base sur la recette comptabilisée en 2012.

- **549.366.00 Contribution à la famille** : l'estimation tient compte de la dépense constatée en 2012.
- **550.361.00 Participation à l'intégration des handicapés** : la prévision 2014 est basée sur la demande d'acompte 2013 ainsi que sur une diminution de 14.99 % communiquée par l'Etat du Valais.
- **570.352.00 Contribution Foyer Haut de Cry** : le montant budgétisé tient compte de l'annuité versée au Foyer Haut de Cry, d'où une diminution de la charge liée à l'amortissement de la dette.
- **570.361.04 Participation au financement des EMS** : comme mentionné dans le message du Conseil municipal, le budget 2014 devrait concrétiser l'intégration du solde du projet RPT II en fonction du sort qui sera donné par le Grand Conseil en novembre au référendum contre la loi sur les soins de longue durée, soit le financement des EMS par les communes.
- **580.451.00 Contributions du Canton et Région** : la prévision s'appuie sur la recette enregistrée en 2012.
- **582.361.00 Fonds cantonal pour l'emploi** : la prévision 2014 est basée sur la demande d'acompte 2013 ainsi que sur une majoration de 17.17 % communiquée par l'Etat du Valais.

## 6. Trafic

- **620.312.00 Eclairage public (énergie et maintenance)** : la prévision tient compte d'une baisse du prix de l'énergie pour 2014 ainsi qu'une réduction de la consommation liée à la nouvelle technologie.
- **620.314.01 Balayage des rues et places** : l'annulation de ce poste est due à l'acquisition d'une balayeuse, ceci en collaboration avec la Commune de Conthey.
- **620.314.05 Déblaiement des neiges / 620.434.00 Participation pour travaux** : la charge nette était auparavant comptabilisée dans le compte 620.314.05. Il a été décidé de faire apparaître de manière claire la dépense engagée ainsi que la refacturation adressée au Canton.
- **640.318.07 Cartes journalières CFF & logiciel / 640.434.03 Vente cartes journalières CFF** : au vu des demandes enregistrées, le Conseil municipal a décidé d'acquérir 4 jeux de cartes journalières.
- **640.318.13 Frais d'encaissement transactions cartes** : la possibilité est offerte aux usagers de payer en ligne les cartes journalières désirées. Des frais d'encaissement sont toutefois facturés à la Municipalité.

## 7. Protection & aménagement environnement

- **700.314.00 Frais d'exploitation du réseau** : l'estimation a été revue, notamment en fonction du montant enregistré en 2012.
- **700.323.00 TVA forfaitaire s/eau potable** : cette dépense disparaît avec le passage au décompte selon la méthode effective.
- **700.390.03 Intérêts service eau potable / 940.491.00 Intérêts imputés sur eau** : la hausse de la dépense / recette interne est due à l'augmentation des actifs sur lesquels sont calculés les intérêts.
- **701.312.00 Chauffage, eau et électricité** : comme mentionné dans le message du Conseil municipal, les dépenses relatives aux comptes spéciaux, hormis pour ce qui est du traitement des déchets, sont des montants hors taxes.
- **710.314.00 Entretien du réseau d'égouts** : l'estimation 2014 comporte notamment les frais liés à la mise à jour du PGEE.

- **710.323.00 TVA forfaitaire s/égouts** : cette dépense disparaît avec le passage au décompte selon la méthode effective.
- **710.434.04 Taxes annuelles égouts variables** : la recette budgétisée a été actualisée en tenant compte du montant facturé en 2012.
- **710.480.00 Prélèvements sur les financements spéciaux** : la recette enregistrée est destinée à équilibrer la rubrique des comptes spéciaux concernée, à savoir celle portant le numéro 71. Elle peut dès lors varier significativement d'année en année.
- **720.380.00 Attributions aux financements spéciaux** : la dépense enregistrée est destinée à équilibrer la rubrique des comptes spéciaux concernée, à savoir celle portant le numéro 72. Elle peut dès lors varier significativement d'année en année.
- **720.434.00 Taxes annuelles enlèvement des ordures fixes / 720.434.04 Taxes annuelles enlèvement des ordures variables** : le montant des taxes fixes a été estimé sur la base des chiffres 2012. Le montant de la taxe variable a quant à lui été réajusté.
- **720.435.03 Ristourne PET Recycling** : il s'agit d'une recette perçue par la Municipalité et liée à la revente des bouteilles en PET collectées.
- **750.314.11 Revitalisation paysagère canaux / 750.461.15 Revitalisation paysagère canaux** : le Conseil municipal a prévu pour 2014 une nouvelle étape d'aménagement des talus des canaux, laquelle sera subventionnée par le Canton.
- **750.461.20 Entretien des torrents et cours d'eau** : la budgétisation de la subvention cantonale a été réduite, principalement sur la base des montants perçus en 2012.
- **790.362.00 Projet d'agglomération de Sion** : le montant budgétisé comprend la participation usuelle de Fr. 1.50 par habitant.
- **790.366.00 Bonus à la rénovation** : la prévision a été réadaptée en fonction du nombre moyen de demandes déposées.

## 8. Economie publique

- **860.318.14 Audit Cité de l'Energie / 860.461.16 Subvention s/audit Cité de l'Energie** : les dépenses et recettes concernent l'audit nécessaire au renouvellement du Label dont dispose la Municipalité.
- **860.366.09 Mesures d'encouragement énergie renouvelable** : le montant prévu dans le Règlement communal a été porté pour la première fois au budget.
- **860.410.00 Redevances hydrauliques** : la recette a été majorée de Fr. 12'000.-- sur la base des comptes 2012 et des tarifs appliqués par la société Lizerne & Morge S.A.
- **860.410.01 Livraison d'énergie électrique** : la diminution de recette s'explique par la baisse du prix d'achat de l'énergie par ESR.

## 9. Finances et impôts

- **900.400.00 Revenu des personnes physiques** : les recettes d'impôts ont été estimées par notre responsable fiscal sur la base des taxations 2011 et extrapolées en tenant compte des statistiques et indications fournies par l'Etat du Valais.

- **900.402.00 Impôt foncier bâtiments personnes physiques** : l'impôt foncier sur les bâtiments augmente avec le nombre de constructions érigées sur la commune. En sens inverse, l'impôt foncier sur les biens-fonds diminue lorsque les terrains sont construits.
- **900.409.01 Part communale sur droits de mutation** : il s'agit d'une nouvelle recette. Le Règlement communal y relatif devra toutefois être encore approuvé par le Conseil général.
- **901.401.00 Impôt sur le bénéfice / 901.401.10 Impôt sur le capital** : les recettes d'impôts ont été estimées par notre responsable fiscal sur la base des taxations 2011 et extrapolées en tenant compte des statistiques et indications fournies par l'Etat du Valais.
- **901.402.10 Impôt foncier bâtiments personnes morales** : le montant porté au budget 2013 était trop élevé, d'où la nécessité d'une réadaptation.
- **909.409.00 Impôt sur immeubles bâtis** : la prévision a été réadaptée en fonction de la recette perçue en 2012.
- **920.444.00 Fonds de péréquation des ressources** : pour mémoire, cette recette est apparue en 2012 avec l'introduction de la RPT II. Le montant prévu est communiqué par l'Etat du Valais.
- **940.321.00 Intérêts et frais comptes courants** : la dépense a été réadaptée, car il est fréquent que les comptes courants de la Municipalité présentent un solde négatif en cours d'année.
- **940.321.10 Intérêts rémunérateurs** : les intérêts étaient auparavant comptabilisés sous la rubrique 940.329.00. Le montant a été ajusté en fonction de la somme perçue en 2012.
- **940.322.00 Intérêts dette à moyen et long terme** : la Municipalité devra avoir recours à l'emprunt pour financer une majeure partie de ses investissements, d'où la hausse du montant des intérêts prévus.
- **940.422.00 Dividendes sur placements** : l'estimation est basée sur les montants versés respectivement en 2012 par les FMV, ESR et Aproz sources minérales.
- **942.427.01 Location stand de tir** : l'extension de la buvette du stand de tir permet d'accueillir davantage d'hôtes et par conséquent d'encaisser davantage de location.